

DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES, tous les emballages se trient !



Madame, Monsieur,

À partir du 02 janvier 2020 : le tri des emballages devient plus simple !

Depuis près de 15 ans que la collecte sélective a été déployée, les consignes de tri ont souvent été perçues comme trop complexes et ont freiné le geste de tri de bon nombre de nos concitoyens. La proportion encore importante des emballages indûment collectés avec les ordures ménagères en est la conséquence.

Pour faire évoluer ce constat, le SMTD 65, les Communautés de Communes Adour Madiran, de la Haute-Bigorre, Pyrénées Vallées des Gaves, le SYMAT et le SMECTOM du plateau de Lannemezan, en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur les Hautes-Pyrénées, se sont positionnés pour faire partie, dans les meilleurs délais, des collectivités autorisées à mettre en œuvre la simplification des consignes de tri des emballages ménagers.

Ainsi notre département sera en avance sur l'obligation nationale de tri de tous les emballages d'ici 2022.

Cette évolution du tri va dans le bon sens puisque davantage d'emballages seront valorisés.

Concrètement pour vous, à compter du 2 janvier le geste de tri se simplifie car tous les emballages ménagers seront à déposer dans le bac jaune même les barquettes, les films et les pots de yaourts en plastique.

Un mémo tri est joint à ce courrier afin de vous permettre de visualiser les nouvelles consignes qui s'appliqueront à partir du 02 janvier 2020.

Attention tout de même, seuls les emballages ménagers sont concernés ; il ne faut pas déposer dans le bac de tri les objets n'ayant pas cette fonction quel que soit leur matériau.

Inutile de les laver, il suffit de bien les vider et de les déposer en vrac afin qu'ils soient faciles à séparer au centre de tri.

Pour la collecte des journaux, revues, feuilles de papiers et enveloppes aucune modification n'a été apportée. Que vous ayez l'habitude d'aller les déposer dans des points de collecte spécifique ou que vous les déposiez dans vos bacs de tri, la consigne reste inchangée.

Dès la mi-décembre, des équipes des services de collecte des déchets viendront modifier l'autocollant présent sur vos bacs individuels lors de leurs sorties mais aussi, sur les bacs de regroupement présents sur l'ensemble du territoire. Cette action pouvant prendre du temps, ne vous inquiétez pas si votre conteneur n'a pas été actualisé avant le mois de janvier, les marquages se poursuivront tout au long du premier trimestre 2020

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous remercions de votre mobilisation sur ce projet essentiel à la progression du tri sur notre territoire et en France, et nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Les élus du SMTD65

DES P'TITS NOUVEAUX
QUI VONT DÉSORMAIS DANS LE BAC JAUNE



DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES, tous les emballages se trient !



**NE PAS LES COUPER
NE PAS LES DÉCHIRER**



INUTILE DE LES LAVER



**NE PAS LES METTRE
LES UNS DANS LES AUTRES**



EN VRAC

SMTD⁶⁵
SYNDICAT MUNICIPAL DE TRIAGE DES DÉCHETS

CITEO